



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
SEPTEMBRE 2013

le bulletin du RIOCM

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DU RIOCM**

→ **Mardi 15 octobre 2013**
de 9 h à 16 h

→ **Centre St-Pierre**
1212 rue Panet, salle 100
☺ Beaudry

ÉDITORIAL

Un automne chaud pour le communautaire

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Le mouvement communautaire est à la croisée des chemins, et ce, dans de nombreux dossiers cet automne.

Le gouvernement de Pauline Marois a certes eu une oreille attentive à la situation de sous-financement de la mission et d'iniquités à Montréal et partout au Québec. Il doit maintenant poser un geste concret et important dès cet automne pour aider les milliers de groupes qui peinent. Le grand rassemblement du communautaire du 24 octobre à Québec est d'une énorme importance pour ramener le dossier sur la place publique et forcer le gouvernement à en faire une de ses priorités. Dans le contexte politique plutôt volatile et explosif, on doit mettre le paquet!

L'autre grand défi est celui de l'invitation lancée aux organismes à jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte à la pauvreté et les services sociaux, notamment dans le dossier de l'assurance autonomie et les services en déficiences physique et intellectuelle. Le gouvernement semble fonder de plus en plus ses services sur des partenariats avec le secteur de l'économie sociale et le communautaire. Cependant, les ressources financières actuelles sont loin de suffire pour répondre à cette nouvelle demande. Des enjeux importants se posent quant à la substitution d'emplois du secteur public à des conditions beaucoup moindres



Le gouvernement semble fonder de plus en plus ses services sur des partenariats avec le secteur de l'économie sociale et le communautaire.

dans le secteur communautaire (souvent la moitié ou le tiers du salaire) en plus des impacts potentiels sur l'autonomie des organismes et les services offerts à la population.

Voilà donc pourquoi nous devons marcher et mâcher de la gomme en même temps, réfléchir à notre avenir tout en nous mobilisant pour améliorer collectivement nos conditions et celles des services publics. Après le congrès d'orientation du RIOCM au printemps dernier, le lancement de la démarche des états généraux de la CTROC permettra de débattre collectivement de ces enjeux et d'y trouver des réponses communautaires et solidaires!

Les organismes d'action communautaire autonome ont été entendus !

PAR CLAUDELLE CYR
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON



Vous vous souvenez qu'au printemps dernier, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire présentait un projet de loi-cadre sur l'économie sociale. Nous étions alors intervenus en commission parlementaire, car le projet de loi amenait une certaine confusion entre le statut des entreprises d'économie sociale et celui des organismes communautaires.

Or, bien que le projet de loi final ne soit pas encore adopté, des amendements l'ont été dans le cadre de l'étude article par article en juin dernier. Il semble que nous ayons été entendus, car on ne réfère plus du tout aux organismes communautaires dans les amendements adoptés. De même, on vient préciser que les entreprises d'économie sociale doivent venir d'une volonté entrepreneuriale de la communauté. Le projet de loi initial stipulait que « *les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services, contribuant ainsi au bien-être de leurs membres et de la collectivité* » sans égard donc à cette volonté entrepreneuriale, qui est pourtant le cœur des entreprises, et ce, même si elles se qualifient de sociales et solidaires. À cet effet, la définition retenue

mentionne la viabilité économique. *De facto*, les organismes communautaires subventionnés pour leur mission sont exclus de cette définition.

Cela ne veut pas dire que des organismes communautaires ne développent pas ou ne développeront pas un volet d'activité d'économie sociale. Cependant, par ces amendements, nous venons de nous assurer que le gouvernement reconnaît qu'il existe une distinction entre nos types d'OBNL et qu'il est important de ne pas confondre les rôles et missions.

Des déceptions demeurent par ailleurs en ce qui concerne la question des entreprises d'économie sociale en soins à domicile. Ce projet de loi-cadre vient de leur donner un statut qui leur permettra d'offrir notamment des soins à domicile et il est impossible de ne pas faire de lien avec le projet d'assurance autonomie du ministre Hébert. Encore une fois donc, des services publics, offerts par du personnel compétent et encadré par des normes, avec des conditions de travail intéressantes, sortiront du giron étatique pour être donnés à rabais. Une commission parlementaire aura lieu sur le livre blanc portant sur l'assurance autonomie, nous vous tiendrons au courant, restez à l'affût !

Au revoir !

Après quatre ans comme agente d'analyse, de formation et de liaison au sein du RIOCM, l'heure est venue pour moi de relever de nouveaux défis. À compter de la fin octobre, j'entrerai en fonction comme directrice du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC Estrie). Je m'envole donc vers Sherbrooke.

Je me suis toujours sentie bien accueillie au RIOCM et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée au fil des années. J'ai adoré travailler dans ce regroupement dynamique ! Nous nous reverrons sûrement, car je reste dans le mouvement.

Claudelle Cyr

JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ



JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE



PAR GAÉTAN CHÂTEAUNEUF
CHARGÉ DE PROJET

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRÉSENCE ET SUR CELLE DE VOS MEMBRES !

Votre présence en grand nombre à la manifestation à Québec le 24 octobre est importante, car c'est ainsi que nous pourrions montrer au gouvernement l'urgence de rehausser le financement à la mission PSOC. Un grand effort est fait de la part des organismes pour le fonds de mobilisation afin que nous ayons plusieurs autobus en provenance de Montréal... Mais il faut aussi remplir ces autobus !

Pour nous confirmer votre participation à la manifestation du 24 octobre à Québec (départ à 8 h AM), veuillez remplir le formulaire sur notre site internet (www.riocm.ca) et nous le retourner dès que possible. Si vous avez des besoins particuliers (transport adapté, langage des signes, etc.), veuillez nous les indiquer.

LE FONDS DE MOBILISATION VA BON TRAIN

En date du 26 septembre, 78 groupes ont contribué au fonds de mobilisation du 24 octobre pour un montant total de 10,025 \$! Notre objectif est de 15,000 \$ pour payer les autobus et les lunchs pour toutes les personnes participantes. **S.V.P. Envoyez votre cotisation par chèque au RIOCM d'ici le 11 octobre** au 753, Mont-Royal Est, Montréal (QC) H2J 1W8. **Un reçu vous sera émis. Prière d'indiquer au bas de votre chèque : Fonds de mobilisation régional.**

GRAND RASSEMBLEMENT JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE

La Table et le CTROC invitent tous les secteurs de l'action communautaire autonome à se joindre au rassemblement en portant leurs couleurs et leurs revendications, afin d'être mieux reconnus et financés !

Ensemble, marchons pour l'action communautaire autonome !

HEURE : 11H30
LIEU : À QUÉBEC,
PLACE GEORGES V
(Devant le manège militaire)

INFORMATIONS :
www.riocm.ca
www.actionautonome.com

24
OCTOBRE 2013



ACTIVITÉ « FAIRE PLUS AVEC PLUS » (ACTION BANDELETTES)

En plus de la manifestation du 24 octobre, n'oubliez pas de tenir votre activité de mobilisation avec vos membres, en préparation de la manif. Cette activité consiste à produire des bandelettes sur lesquelles les personnes inscrivent des phrases qui font ressortir l'impact d'un meilleur financement à la mission. On vous demande de les produire en 2 exemplaires. Un exemplaire pour afficher si possible dans un arbre à proximité de votre organisme et de vous prendre en photo avec les bandelettes (nous faire parvenir les photos, nous les ferons circuler : info@riocm.ca).

Le second exemplaire sera utilisé lors de la manifestation du 24 octobre.

Pour plus d'information, consulter notre site internet : www.riocm.ca.



3,4 M \$ de budgets de développement pour le communautaire cet automne !

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

L'Agence de santé et de services sociaux de Montréal octroiera cet automne deux importants budgets de développement pour les organismes communautaires à Montréal.

2,1 M \$ en SAPA :

SOUTIEN DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Ces montants récurrents seront attribués aux organismes des catégories PSOC maintien à domicile et centre d'action bénévole (CAB). L'argent servira à consolider le financement à la mission des organismes offrant des activités de soutien à domicile : transport bénévole et accompagnement, popotes roulantes, répit, etc. La répartition se fera d'ici la fin septembre, sur proposition de l'Agence et après consultation du RIOCM et du COMACO. Les principes du cadre régional de financement seront respectés, c'est-à-dire de prioriser la consolidation des organismes plus éloignés des seuils planchers régionaux.

1,3 M \$ en SCLS :

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL

Ce montant servira à soutenir les activités de soutien communautaire en logement social, dans les OSBL d'habitation et certains organismes communautaires travaillant dans les HLM. Un appel de projets sera lancé sous peu par l'Agence de Montréal. L'enveloppe sera répartie comme suit : 500 000 \$ pour les projets pour les personnes âgées et 800 000 \$ pour toutes les autres catégories (itinérance, jeunesse, DI-DP-TED, famille, santé mentale). Tant les organismes offrant du logement social

permanent que ceux offrant du logement transitoire seront admissibles. Une partie importante du budget sera aussi



réservé aux organismes PSOC offrant des activités de soutien communautaire dans les HLM, mais qui ne sont pas nécessairement des OSBL d'habitation. Tous les organismes actuellement reconnus comme partenaires par l'OMHM pourraient être admissibles mais vous devrez obtenir une lettre d'appui de l'OMHM pour pouvoir présenter votre demande. Nous vous encourageons à contacter l'Office pour en savoir davantage.

Il s'agit de montants récurrents mais pas de financement à la mission. L'Agence exigera une reddition de comptes particulière dans les rapports d'activités des organismes. Un appel de propositions sera lancé au courant du mois d'octobre et un comité d'analyse sélectionnera les projets admis. Le comité est formé de l'Agence, des regroupements d'organismes communautaires régionaux (dont le RIOCM), la FOHM, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Le RIOCM accueille favorablement ces nouveaux budgets mais déplore qu'encore une fois, 80 % des organismes communautaires de Montréal au PSOC ne seront pas consolidés. Voilà toute l'importance de poursuivre notre mobilisation pour un plan national d'équité de 225 M \$ pour l'ensemble des organismes !



États généraux du mouvement communautaire autonome

PAR MONIQUE MOISAN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Le projet « États généraux du mouvement communautaire autonome », organisé par la CTROC, propose une démarche consultative qui culminera par une grande rencontre nationale à l'automne 2014. Cette démarche a pour objectifs de dresser un portrait de la réalité actuelle du milieu communautaire et d'adopter des propositions d'avenir pour ce mouvement social très diversifié. C'est en 2011, dans le contexte du 10^e anniversaire de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, que les membres de la CTROC ont décidé de convier les organismes communautaires à une grande réflexion collective.

La démarche des États généraux

Pour comprendre l'origine du projet États généraux, il faut regarder du côté des changements importants qui ont ponctué l'évolution du milieu communautaire depuis une dizaine d'années. On constate, par exemple, que l'évolution des politiques publiques a de grands effets tant sur le sort des organismes communautaires que sur celui des populations, souvent vulnérables, qu'ils desservent. Du côté des organismes, bien que les gouvernements aient reconnu de diverses manières leur travail, les orientations politiques des années 2000 ont amené des changements majeurs qui ont déstabilisé le milieu : changements de lois, révisions d'ententes et de cadres administratifs, adoption du *Cadre de référence en matière d'action communautaire* (2004, actuellement en révision), apparition de partenariats sociaux public-philanthropiques et multiplication des financements par projets. Les organismes font de plus en plus l'objet de sollicitations ou demandes de partenariats (fondation Chagnon, ententes de services, approche territoriale intégrée, etc.). Les groupes doivent donc réfléchir aux meilleures façons d'établir des partenariats bénéfiques pour les gens et qui permettent de réaliser la mission de leur organisme.

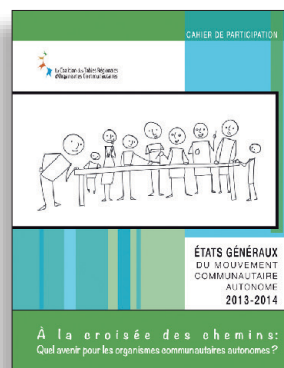
Plusieurs représentants d'organismes considèrent que l'action communautaire autonome est remise en question par certains de ces partenariats. Qu'en est-il vraiment ? Comment préserver les principes de l'action communautaire autonome :

démocratie et vie associative, transformation sociale, liberté de déterminer mission et approches ? Que faire face aux enjeux sociaux larges : compressions budgétaires et désengagement de l'État, tarification des services publics, augmentation de la pauvreté, etc. Les organismes communautaires se questionnent sur le rôle qu'ils peuvent et doivent prendre dans ce contexte social particulier.

Le déroulement de la démarche

Durant l'année précédant la rencontre nationale prévue à l'automne 2014, une réflexion aura d'abord lieu au sein des organismes, leur permettant de faire un premier diagnostic de la situation, en lien avec les caractéristiques de l'action communautaire autonome. Des outils d'animation seront offerts et les organismes pourront discuter avec leurs membres pour identifier les priorités à mettre de l'avant pour l'avenir. Dans un deuxième temps, des rencontres régionales permettront aussi de réfléchir à des propositions d'actions et à les bonifier. Finalement, lors de la rencontre nationale, un portrait de la situation des organismes communautaires sera présenté, grâce à une recherche réalisée par l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS). Il y aura aussi du travail en ateliers et des plénières, visant l'adoption de propositions prioritaires. Un comité de suivi sera mis en place pour supporter la réalisation des recommandations prioritaires.

➔ **Pour vous inscrire à la démarche et recevoir le cahier de participation, contactez-nous**
au 514-277-1118
ou info@riocm.ca.



Portrait 2012 du milieu communautaire montréalais

PAR JULIE NICOLAS
AGENTE DE RECHERCHE

Les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Or, leurs contributions et leurs réalités sont souvent méconnues. Un comité de travail, issu du Comité régional de liaison sur le partenariat, a été mis en place à l'été 2011 pour travailler à l'élaboration d'un portrait sur la situation des organismes communautaires de Montréal en lien avec les besoins de la population. Le fait que la région de Montréal soit perçue comme « riche » selon l'indice Pampalon est un des facteurs majeurs qui orientent les décisions du gouvernement. De plus, depuis près de dix ans, une forme de péréquation fait en sorte que, pour toute annonce de budget de développement en santé et services sociaux dans la région montréalaise, une ponction de cet argent est retirée de Montréal et redistribuée de façon variable aux seize autres régions du Québec. Nous voulons contribuer à remettre en question cette pratique qui affecte l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux montréalais tant public que communautaire.

Un Portrait montréalais

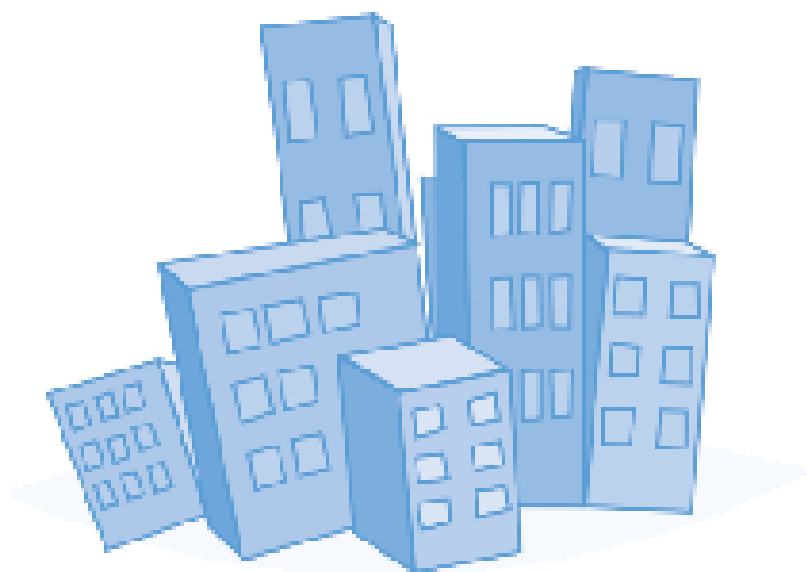
Pour réaliser ce Portrait, plusieurs sources d'informations (revues de littérature, études et données existantes) ont été utilisées. Nous

avons réalisé un sondage auprès des organismes communautaires montréalais pour recueillir des informations sur certaines questions plus précises. Nous avons ensuite fait des groupes de discussions avec des organismes communautaires afin d'affiner le contenu que nous avons en main. Dans une dernière étape, nous avons réalisé des entrevues de groupes avec des représentants de 11 des 12 CSSS montréalais à propos de leurs perceptions des besoins de leur population et de l'apport du communautaire.

L'étude présente un nouveau portrait de la réalité montréalaise avec des indicateurs qui sont reconnus pour être associés directement et indirectement aux déterminants et aux inégalités sociales et de santé. Pour la très grande majorité d'entre eux, Montréal se distingue désavantageusement du reste du Québec (parfois légèrement, d'autre fois du simple au double). Proportionnellement, il y a plus de personnes en situation d'inégalités sociales sur l'île de Montréal que dans le reste du Québec. Or, ces personnes constituent la majorité de celles qui fréquentent les organismes communautaires montréalais. Ainsi, dans la population montréalaise, les besoins non comblés sont grands dans tous les domaines. De plus, les participants-es du communautaire et des CSSS notent une complexification et une aggravation de ces besoins au cours des dernières années. Face à l'augmentation des besoins, les organismes communautaires adoptent de multiples stratégies dans un contexte d'urgence afin de répondre à de plus en plus de personnes en situation de grande vulnérabilité sans pouvoir toujours offrir des réponses à long terme. Devant cette croissance des demandes, les capacités d'action des organismes diminuent auprès des personnes. Dans certains cas cette pression sur les organismes menace leur survie même. Les différents déterminants politiques, contextuels et liés au financement qui expliquent cette situation sont également détaillés dans le rapport.



Le rapport de recherche sera publié bientôt, et un lancement sera organisé auquel tous les groupes seront invités.





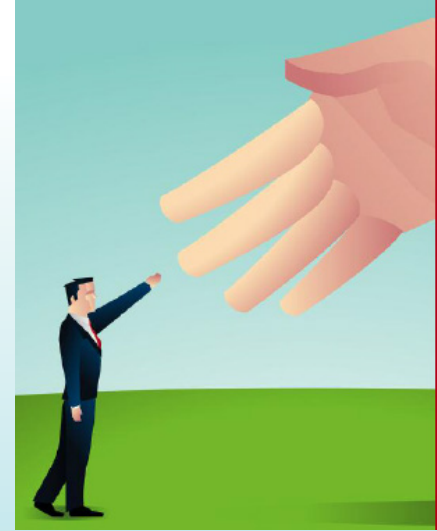
Les rôles et responsabilités des membres d'un C.A.

• Introduction

MERCREDI EN SOIRÉE • 18 h 30 à 21 h 30

6 NOVEMBRE 2013 • CENTRE LAJEUNESSE • 7378, rue Lajeunesse (métro Jean-Talon) – Salle 101

**19 FÉVRIER 2014 • CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE CÔTE-DES NEIGES •
6767, chemin de la Côte-des-Neiges – Bureau 103, salle 401-4**



Les rôles et responsabilités des membres d'un C.A.

• Gestion de situations particulières

MERCREDI EN SOIRÉE • 18 h 30 à 21 h 30

**11 DÉCEMBRE 2013 • CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE CÔTE-DES NEIGES •
6767, chemin de la Côte-des-Neiges – Bureau 103 – salle 401-4**

19 MARS 2014 • RIOCM • 753, avenue du Mont-Royal Est (pas accessible pour les personnes en fauteuil roulant)

Présentation du rapport de recherche-action :

Le financement des programmes de la Fondation Lucie et André Chagnon dans notre milieu : menaces ou opportunités ?

JEUDI 13 MARS 2014 • 9 h à 12 h

CENTRE ST-PIERRE • 1212, rue Panet, Montréal (métro Beaudry) – Salle 200

La tarification, les ententes de services, la sous-traitance, le financement par le privé, etc.

Où en est rendu le mouvement communautaire autonome ?

JEUDI 6 FÉVRIER 2014 • 9 h à 16 h 30

CENTRE ST-PIERRE • 1212, rue Panet, Montréal (métro Beaudry) – Salle 100

Regard sur nos pratiques : la démocratie

JEUDI 17 AVRIL 2014 • 9 h à 12 h

**COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE-BOURGOGNE ET SAINT-HENRI CÉDA •
2515, rue Delisle, Montréal (métro Lionel-Groulx) – Salle 123**

Les formations sont gratuites pour les organismes membres du RIOCM et au coût de 20 \$ par personne pour les non-membres.

Pour vous inscrire : inscriptions@riocm.ca ou par téléphone au 514-277-1118



Action unitaire le 17 octobre 2013

Rassemblement à la Place Émilie-Gamelin à 10 h

La lutte à la pauvreté :

la grande absente de la campagne électorale !

Venez faire entendre vos demandes, vos revendications et votre indignation face au manque d'écoute et d'engagements de la part des candidates et des candidats aux élections municipales à Montréal!

On veut des engagements concrets

- ✓ Pour le droit au logement.
- ✓ Pour le droit à la mobilité par le transport en commun.
- ✓ Pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes.
- ✓ Pour des quartiers où nous pourrions vivre.
- ✓ Pour des services publics municipaux.
- ✓ Pour une réelle démocratie dans nos quartiers et dans notre ville.
- ✓ Pour le droit de manifester.

Des exemples de ce qu'on voudrait changer ou avoir dans nos quartiers et dans notre ville :

- ✓ La construction d'au moins 22 500 nouveaux logements sociaux.
- ✓ L'instauration de la tarification sociale dans le transport en commun.
- ✓ L'application réelle d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes.
- ✓ Des services et commerces de proximité qui répondent à nos besoins de base.
- ✓ De réelles conditions de participation citoyenne aux consultations.
- ✓ L'abrogation immédiate du règlement municipal P-6 (règlement anti-masque).

Et bien d'autres éléments concrets pouvant favoriser l'accessibilité, le bien-vivre et le bien-être de toutes et tous !

Organisé par : Coalition « On vote contre la pauvreté à Montréal »
montrealcontrelapauvrete@gmail.com
<https://www.facebook.com/CoalitionOnVoteContreLaPauvreteAMontreal>



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : **Sébastien Rivard,**
Claudelle Cyr, Monique Moisan
et **Gaétan Châteauneuf**
GRAPHISME : **Diane Héroux**

**Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?**

CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)